



Du Prof. Manuel G. VELARDE, Président du Jury LABEX, à Monsieur Olivier PAGEZY, Président du Comité de pilotage du programme LABEX:

L'initiative française est exceptionnelle par son ampleur et par la volonté d'effectuer l'évaluation par des pairs étrangers pour garantir à la fois la qualité des projets retenus et l'objectivité de la sélection. Le gouvernement français (représenté par Mr. François Fillon, Premier ministre et Mme. Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche) doit être félicité pour avoir retenu ce processus.

Certains textes de projets étaient trop longs, l'essentiel étant noyé dans une foule de détails sans intérêt pour l'évaluation de la qualité scientifique par les rapporteurs ou les experts externes. D'autres ne présentaient pas de véritable programme de recherche. D'autres enfin, vides de contenu, faisaient cependant preuve d'une grande arrogance.

Après avoir lu et étudié les textes de toutes les candidatures (241) soumises au Jury LABEX ainsi que les rapports du Jury, le Président Velarde propose au Président du Comité de pilotage, Mr Pagezy, et à son autorité financière, la liste des propositions retenues par le Jury – au total 83, dont 39 classées en catégorie A+ (classées alphabétiquement) et les autres en A1, A2, A3 et A4 (11 chaque par ordre décroissant et par sous-groupe de trois, ex-aequo SHS-SVSE-SIMI).

Le reste des candidatures non retenues par le Jury fait l'objet de deux listes, B et C. La liste B correspond à des candidatures non retenues en raison de défauts sérieux de fond et/ou de forme (par ex. manque de projet cohérent de recherche avec la synergie requise). La liste C comporte des candidatures rejetées par manquements graves de qualité, et/ou défauts très sérieux de fond et/ou de forme, aux yeux du jury. De l'avis du Jury seules les candidatures classées B sont éventuellement à reconsidérer au titre du cahier des charges de cet appel d'offre après modification des propositions par les intéressés pour que les dossiers satisfassent l'appel à projets.

Le Président Velarde tient à signaler, à titre personnel, qu'un certain nombre de candidatures classées B, et donc non retenues par le Jury, font intervenir des scientifiques de très grande qualité voire de qualité exceptionnelle. Il regrette très vivement que des lacunes

M. G. Velarde.



importantes dans la rédaction, dues vraisemblablement aux coordinateurs, rédacteurs des propositions, aient de ce fait empêché qu'elles soient retenues.

Le processus de sélection a résulté d'une consultation hiérarchique avec consensus à plusieurs niveaux avec *in fine* une décision «collégiale», comme il avait été proposé aux membres du Jury lors de la première assemblée de décembre, et à l'assemblée générale précédant les travaux séparés des sous-jurys SHS, SVSE et SIMI. Le Professeur Velarde est reconnaissant à ses trois vice-Présidents les Professeurs Peter Day, Théophile Godfraind et Edoardo Tortarolo, ainsi qu'à tous les membres du Jury pour la qualité du travail fourni. Il remercie vivement Mme. Jacqueline Lecourtier, Directrice Générale de l'ANR et ses collaborateurs scientifiques et administratifs pour leur assistance.

Le Comité de pilotage a demandé au Président Velarde de lui indiquer parmi les candidatures classées B, et donc non retenues par le Jury pour les raisons expliquées plus haut, celles contenant des scientifiques de très grande qualité voire de qualité exceptionnelle, comme il l'avait dit. En réponse le Président Velarde, après consultation de ses vice-Présidents, a, à titre personnel, mentionné les candidatures de **AMADEUS, AMSE, BEZOUT, CHEMISYST, COMIN LABS, EPIGENMED, HASTEC, IAST, LANEF, LASIPS, MEMOLIFE, MICHEM, PALM, SMP, TRANSFERS, UNIVEARTHS, WIFI**. Il l'a fait par souci de clarté et en regrettant que des projets impliquant des scientifiques de très grandes valeurs n'aient pas pu être retenus par le Jury parce les coordinateurs n'avaient pas pris la peine de répondre correctement à l'appel d'offres en ne présentant pas de programme de recherche suffisamment formalisé.

Le Président du Jury LABEX tient à souligner que bien que la décision du Jury –dont il est solidaire- soit «collégiale», le rapport final qu'il soumet au Président du Comité de pilotage est, comme prévu, de son entière responsabilité.

M. G. Velarde.